

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE VALS LES BAINS



DELIBERATION n°2023.31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 JUILLET 2023

Nombre de conseillers :

En exercice :	27
Absent :	00
Présents :	20
Procurations :	07
Votants :	27

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de JUILLET, sous la présidence de Monsieur Michel CEYSSON, Maire de la Commune.

Présent(e)s : Michel CEYSSON – Vincent MOUNIER – Brigitte SOUCHE – Laurent LEWANDOWSKI – Patrick ARCHIMBAUD – Nicole TOGNETTY – Robert LACROTTE – Peggy BROC – Aurélien ROUSSET – Marjorie LAJOIE – Franck REVEL – Laurent FAURE – Claudia BRET – Irène GALIBERT – André SAUZON – Martine BUREL – Michel ESCHALIER – René MONTREDON – Christine GIBAUD – Laurent TOUZET

Procurations : Françoise CHASSON à Franck REVEL - Francis CLUTIER à Irène GALIBERT - Marie EL FARKH à Nicole TOGNETTY - Françoise VOLLE à Robert LACROTTE - Anne VENTALON à Michel CEYSSON – Eric JOURET à Brigitte SOUCHE - Mélody FERRERO à Patrick ARCHIMBAUD

Secrétaire de séance : Peggy BROC

Affaires financières : Réduction et annulation titres sur exercices antérieurs.

Réduction d'un titre sur exercice antérieur : Remboursement du salaire d'un agent par le SITHERE :

Le 8/1/2022 il a été émis un titre de recette d'un montant de 25.000 € à l'encontre du SITHERE pour le remboursement du salaire d'un agent en stratégie digitale pour l'année 2022.

La convention passée entre la Commune de Vals les Bains et le SITHERE était prévue pour une durée de 3 ans à compter du 1/4/2019 jusqu'au 31/3/2022.

Le titre de recette ayant été établi pour la totalité de l'année, il convient de prendre une délibération pour réduire le titre de recette N°625 Bordereau N°56 en date du 8/12/2022 de 18.750 € par l'émission d'un mandat sur l'article 673 (Titres annulés sur exercices antérieurs)

Détail du calcul :

25.000 € /12 mois x 9 mois = 18.750 €

Réduction d'un titre sur exercice antérieur : Occupation domaine public par M. Fabrice DUCRET – Camion « Tacos » :

Le 31/12/2022 il a été émis un titre de recette d'un montant de 273 € à l'encontre de M. Fabrice DUCRET (Camion Tacos) - 10 impasse des Adreys - 07380 LALEVADE d'ARDECHE pour l'occupation du domaine public pour la période de Septembre à Décembre 2022.

M. Fabrice DUCRET ayant cessé son activité le 15 novembre 2022, il convient de prendre une délibération pour réduire le titre de recette N°744 Bordereau N°66 du 31/12/2022 de 102,38 €.

../..

.2.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'UNANIMITE des membres présents et/ou représentés,
cette proposition.

« Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture de Largentière le 12 JUIL. 2023
et de sa publication à la même date »

Pour extrait certifié conforme

Vals les Bains, le 10 juillet 2023

Le Maire

Michel CEYSSON

